

Demande de remboursement d'une partie des frais pour une inscription à une activité offerte hors territoire seulement pour les résidents de Saint-Sulpice.

Les résidents de la municipalité de Saint-Sulpice sont admissibles à un remboursement de la différence des coûts résidents/non-résidents pour l'inscription à une activité de loisir de la MRC de L'Assomption qui n'est pas déjà offerte par le Service des Loisirs de Saint-Sulpice. Pour un participant mineur pratiquant une activité similaire sans tarif résidents/non-résidents, un remboursement de 20% du coût d'inscription à l'activité est accordé. Le montant maximum octroyé, dans ces deux cas, est 250\$ par année/par résident.

Prénom et nom du participant	
Adresse complète	
Date de naissance du participant (si mineur)	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Nom de l'activité	
Nom de l'organisme ou de la municipalité	
Montant de l'activité tarif résident par session	
Montant de l'activité tarif non-résident par session	
Prénom et nom du réclament	

Documents à remettre

- 1. Formulaire dûment complété
- 2. Reçus des activités par session
- 3. Preuve de résidence
- 4. Preuve d'âge (si mineur)

Espace réservé au Service des Loisirs de Saint-Sulpice		
	Date de réception de la demande	
	Montant demandé	
	Accepté ou Refusé	
	Montant du remboursement	
	Note:	

En signant cette demande vous confirmez que les renseignements indiqués sont exacts et véridiques.

Signature du réclament	Date
Signature du Service des Loisirs de St-Sulpice	Date

Coordonnées:

- reception@st-sulpice.com
- 450 705-3430
- *Si la demande est acceptée vous recevrez le verdict par courriel et vous recevrez un chèque qui sera émis lors de la séance du conseil municipal suivant la date de votre demande.
- *Si la demande est refusée vous recevrez le verdict, par la poste ou par courriel, avec une explication dans la section note.